

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 9 décembre 2011

L'an deux mil onze, le neuf décembre, à vingt heures vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

Présents : BRILLON Catherine, Maire,
CAVALETTI Véronique, WAECHTER Rodolphe, GENON Francis adjoints,
BEDU Didier, HURAUX Patrice, conseillers.

Absents : JULIEN Louise, JARDIN Véronique, FAURE Sébastien, Sébastien LEROY

Secrétaire de séance : BEDU Didier

Nombre en exercice : 10

Nombre présents : 06

Nombre de votants : 06

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 07 octobre 2011

2011/37 : Ajout à l'ordre du jour.

A la lecture du compte rendu, une erreur s'est glissée dans la délibération concernant la taxe d'aménagement. Mme le Maire propose donc de remettre à l'ordre du jour le vote du taux de la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de redélibérer sur cette taxe afin de rectifier l'erreur.

2011/38 : Taux de la taxe d'aménagement.

Mme le Maire propose de délibérer de nouveau concernant le taux de la taxe d'aménagement. Lors de la séance du 17 octobre 2011, le taux de 3% a été voté mais sur la délibération le taux de 2% a été inscrit. Afin de pallier à cette erreur matérielle, Mme le Maire propose de voter de nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'annuler et de remplacer le taux d'aménagement à 3%, voté lors de la séance du 17/10/2011. Ainsi, la présente délibération annule et remplace celle prise le 17/10/2011.

2011/39 : rapport annuel du délégataire SAUR exercice 2010.

Mme le Maire expose certains points du rapport exercice 2010 concernant le :

- rendement du réseau de distribution

- volume d'eau distribué en 2010 : 16 094 m3
- volume en eau potable consommé : 13 393 m3
- indice linéaire de perte en réseau em m3/km/jour : 1.12 (il était de 1.30 en 2009)
- L'eau est de bonne qualité physico-chimique
- La teneur en nitrate respecte la norme de 50mg/l. Les valeurs mesurées sont comprises entre 16.1mg/l et 37.2mg/litre
- L'eau de Feigneux est dure : 41°F

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel 2010 et acte celui-ci.

2011/40 : création d'un site internet.

Mme le maire propose la création d'un site internet pour la commune.

Contact a été pris avec deux sociétés : Réseaudescommunes.fr et AidesPC. Après avoir comparé les deux prestations, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de choisir Réseaudescommunes.fr en optant pour le contrat initial pour un coût annuel de 190.16€TTC et autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

2011/41 : Délibération ouvrant droit aux heures supplémentaires et complémentaires.

Mme le Maire informe le conseil qu'elle est amenée à demander à l'adjoint administratif de 1^{ère} classe d'effectuer des heures complémentaires au regard de son temps de travail sur la commune : 17h/semaine en raison de travaux supplémentaires, réunions...

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions d'attribution et le taux moyens des indemnités applicable au personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires en raison de nécessité de service et à la demande du maire, les agents administratifs titulaires à temps complet et non complet.
- Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois. Ces heures seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, au taux fixés par ce décret.
- Le nombres d'heures complémentaires effectués par les agents administratifs à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35, heures par semaine (les heures effectués au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).
- S'agissant des heures complémentaires réalisés par les agents à temps non complet rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

2011/42 : Redevance SICAE.

Mme le Maire rappelle que la commune peut demander une Redevance d'occupation du domaine public (Décret 2002-409) au prestataire du réseau électrique SICAE.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal **à l'unanimité des présents** institue cette redevance d'occupation du domaine public dont le montant maximum est fixé à **183€** pour les communes de moins de 2 000 habitants et fixe le principe d'indexation annuelle.

2011/43 : PLU : évolution du PADD.

Mme le Maire informe l'assemblée, que lors de sa séance du 21 janvier 2011, le conseil municipal avait acté trois zones d'enjeux concernant le PADD. Aussi, suite aux travaux de la commission, celle-ci propose d'éliminer l'une d'entre elle.

Un débat s'instaure concernant la zone d'enjeux se situant à la sortie de Feigneux, direction Pondron, sur la droite. Les raisons de la suppression de celle-ci sont les suivantes :

- 1- Fort impact sur l'entrée du village
- 2- Esthétiquement, développer cette zone provoquerait un déséquilibre visuel de la silhouette du village
- 3- Sécurité : Zone se situant près d'une route départementale, très fréquentée et dangereuse, donc problème d'accessibilité.

Aussi, pour ces trois raisons évoquées ci-dessus, le conseil municipal à l'unanimité des présents acte l'élimination de la zone d'enjeux se situant à la sortie du village, direction Pondron, côté droit. De plus il est précisé que les deux autres zones d'enjeux satisferont au développement de la commune en terme de population.

2011/44 : Convention avec AMENAGER TERRITOIRE (PLU).

Mme le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer concernant la convention faite avec le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU : Aménager Territoire.

Ainsi, la convention prévoit une tranche ferme et des tranches conditionnelles impliquant des dépenses, suivant l'avancement du projet.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal donne autorisation à Mme le Maire à utiliser les tranches conditionnelles nécessaires à l'élaboration du PLU.

2011/45 : Recensement de la population 2012 : nomination du coordonnateur et agent recenseur.

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune est concernée par le recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2012.

Afin de réaliser celui-ci, la commune doit procéder à la nomination d'un coordonnateur communal, (personne faisant le lien entre le superviseur de l'INSEE et l'agent recenseur), ainsi que d'un agent recenseur.

Mme le Maire propose comme coordonnateur, l'adjoint administratif de 1^{ère} classe, Madame DEHAN Pascale (secrétaire de mairie).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de nommer Mme DEHAN Pascale en tant que coordonnateur communal et de rémunérer celle-ci en heures complémentaires s'agissant d'un travail venant se greffer à son temps de travail de la mairie.

Par ailleurs, Mme le Maire propose de nommer Mme SIMONOT Sylvianne, agent recenseur et propose de rémunérer cette personne à hauteur de la dotation donnée par l'Etat s'élevant à 934€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de rémunérer l'agent recenseur, Sylvianne SIMONOT à hauteur de 934€ brut.

Deux arrêtés de nomination seront pris en ce sens.

2011/46 : Indemnités trésorier exercice 2011.

Mme le Maire rappelle que chaque année, Monsieur le Trésorier de Crépy-en-Valois envoie demande d'indemnité de conseil. Cette année, elle s'élève à 327.82€ brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote : 3 voix pour et 3 voix contre.

La voix du maire étant prépondérante, l'indemnité du trésorier exercice 2011 lui est accordée.

2011/47 : Convention SPA.

Mme le Maire informe le conseil que les services de la Préfecture rappelait l'obligation d'avoir une fourrière et si ce n'était pas le cas de se rapprocher d'un établissement type SPA.

Contact a été pris auprès de Mme GAVARELLE en charge du dossier à la Préfecture qui a téléphoniquement nous à informé qu'elle prenait que la commune n'avait pas obligation d'adhérer à ce genre d'établissement au regard du nombre d'habitants ainsi que le nombre peu élevé de problèmes concernant des chiens errants.

Questions diverses :

1-Travaux Eglise : La première phase de restauration de l'église est achevée. La réception des travaux sera effectuée ce mois de décembre. L'église a été mise « hors eau ». L'année 2012 sera une année de transition, ce qui permettra de projeter la phase suivante.

2- Noël 2011 : le Noël des enfants aura lieu le dimanche 18 décembre ; cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 15 janvier 2012. Une exposition de photographies anciennes ou/et récentes de Feigneux- Morcourt est en projet.

3- L'îlot rue de Bapeaume : il a été observé des problèmes concernant les pavés de l'îlot rue de Bapeaume : un courrier en recommandé sera envoyé au bureau d'études BEIMO ainsi qu'à l'entreprise DEGAUCHY.

4- Vandalisme : Mme le Maire informe le conseil d'un acte de vandalisme fait sur les décorations de Noël, décoration faite par des bénévoles du village. Cet acte est regrettable et dangereux car des décorations ont été mises sur la voirie.

Fin de séance 23h11